

## Un point sur la situation d'*Aethina tumida* sur l'île de la Réunion et en Italie au 16/01/2025

### **ILE DE LA REUNION** (communication GDS de la Réunion)

Sur l'île de la Réunion, en 2024 un certain nombre de foyers ont été rapportés par des apiculteurs puis confirmés par le GDS ou par les agents du GDS lors de visites sanitaires.

Les foyers ont été détectés essentiellement au **sud de l'île** sur la commune de **St Philippe** (le 27/02/2024) et de **Saint-Pierre** (le 09/03/2024). 11 foyers ont été trouvés à **St Joseph** (les 19/01/2024, 03, 05, 08 et 16/03/2024, 25/04/2024, 02 et 15/05/2024, 06 et 17/07/2024 et le 04/09/2024).

Dans la plupart des cas, il s'agit surtout de 1 ou de **quelques adultes** trouvés, **très peu de larves**, pas de nymphes.

A noter que le petit coléoptère des ruches gagne petit à petit du terrain sur l'île puisqu'on le retrouve **au nord-est de l'île** avec 3 adultes sur un rucher à **Sainte-Suzanne** le 17/05/2024 et 6 adultes et 8 larves à **Sainte-Marie** les 18/06/2024 et 11/07/2024, ainsi qu'à l'ouest de l'île à **Saint Leu** le 11/10/2024 (un seul adulte trouvé).

**Aucun dégât sur le miel ou le couvain** n'a été constaté à l'heure actuelle et les seules fois où des larves ont été prélevées sont quand il y a eu un surplus de nourrissage ou un affaiblissement des colonies et par conséquent des cadres inoccupés par les abeilles.

Les préconisations du GDS de la Réunion est de nourrir en quantité nécessaire, de partitionner voire mettre en ruchettes les colonies qui diminueraient en population et, de bien continuer à bien surveiller et piéger les ruches pour ne pas laisser *Aethina tumida* proliférer.

Tous les petits coléoptères des ruches détectés lors des visites sont prélevés afin d'alimenter une étude sur la génétique des populations de petit coléoptère des ruches sur l'île, qui sera réalisée par le CIRAD.

Dans tous les cas, il est important de rester vigilant !

Du fait de la réglementation européenne en vigueur sur l'île de la Réunion, il est :

- Obligatoire de rapporter toute suspicion de la présence du petit coléoptère sur les ruches au GDS,
- Obligatoire de déclarer les mouvements de colonies peuplées et de hausses de miel à la DAAF,
- Interdit d'exporter des abeilles ou produits apicoles non transformés vers l'Europe,
- Fortement déconseillé de sortir des colonies peuplées des zones contaminées,
- Conseillé de faire une inspection approfondie des hausses de miel avant de les transporter depuis un rucher en zone contaminée vers une miellerie hors zone,

A noter que pour chaque nouvelle détection, les apiculteurs recensés dans la base de données possédant des ruchers dans la zone des 2 km autour des ruchers contaminés, sont contactés par les agents du GDS pour les informer et leur proposer une visite d'accompagnement à la détection et la gestion du petit coléoptère des ruches. Ces visites sont accessibles gratuitement à tous les apiculteurs

Lien vers communication du GDS Ile de la Réunion : [Point d'information \*Aethina tumida\*](#)

### **ITALIE** (extrait du Bulletin Hebdomadaire de Veille Sanitaire International)

Trois ruchers sentinelles ont été confirmés positifs pour l'infestation par le petit coléoptère des ruches les 09, 28 et 29/10/2024 dans l'est de la Sicile à Messine par les autorités sanitaires italiennes (Source: ADIS le 10 et le 30/10/2024). Les ruchers sentinelles confirmés le 09 octobre faisaient partis de la surveillance en place sur l'île. Ces ruchers ont été détruits et le sol autour a été traité avec de la perméthrine. D'autres ruchers ont été détectés depuis, le LNR

italien a posté des nouvelles cartes à jour au 19 novembre faisant un bilan de cinq nouveaux ruchers confirmés positifs, soit un total de onze ruchers confirmés positifs et trois ruchers sentinelles (Source: LNR Italie le 19/11/2024). Une zone de protection de 20 km a été mise en place autour du foyer initial avec des restrictions de mouvements de et vers la zone. La surveillance s'est intensifiée dans la zone de protection et dans le reste de la Sicile. Elle est actuellement en cours. En 2024, sur le continent (hors Sicile), six ruchers et six ruchers sentinelles ont été confirmés positifs entre fin janvier et juin dans la province de Reggio di Calabria. Seuls des adultes d'*Aethina tumida* ont été détectés. Parmi les ruchers affectés, deux ont été confirmés positifs à deux occasions distinctes durant la saison.

Lien vers BHVS : [Bulletin Hebdomadaire de Veille Sanitaire International](#)